40.

L'observation sur une Verole Locale que Monsieur Thomas
maître en Chirurgie à Villers cotterest a fourny à l'Academie, et dont
nous sommes chargés de rendre compte à pour objet une maladie de l'urètre
qui occasionnoit la dissurie, le tenesme et des douleurs violentes qui
s'étendoient sur le dos, les lombes, l'abdomen &c.

le Malade qui étoit agé de 45 ans avoit eu quinze ans avant une
Gonorrhée qui, ayant été maltraitée, fut reconnüe pour cause de cette
maladie.

Monsieur Thomas employa les saignées, les bains, les boissons rafraich-
-issantes, aperitives sans succès; il passa ensuite aux frictions mercurielles
observant de purger le malade de 4 en 4 jours, mit en usage les bougies
de Monsieur André qu'il loüe beaucoup, lesquelles a ce qu'il dit, ne
retablirent le cours des urines que lors qu'il employa celles qui se trouvoient
fortifiées d'un Mandrin de plomb. enfin il guerit son malade

Nous ne voyons pas pourquoy Monsieur Thomas appelle Verole locale
une maladie qui est la suite d'une Gonorrhée mal guerie quinze ans
avant, et pour la quelle il a été obligé d'employer les frictions
mercurielles.

Nous croyons qu'il auroit pu se dispenser, pendant leur administr-
ation de purger de quatre en quatre jours le malade, puisque le mercure agissant
principalement par son poids, et sa divisibilité à l'infini, ne peut
sûrement guérir qu'en circulant longtemps, ce à quoy les purgatifs
s'opposent en retirant continuellement une bonne partie de ce Mineral.

ARC 12 d 76 n° 2

Pour ce qui est de l'usage des bougies, supposé que le vice local n'eut pû être détruit sans elles, nous ne voyons rien de nouveau ny d'interessant pour la pratique dans l'administration qu'il en a fait il nous semble seulement que le but de Monsieur Thomas a été de faire l'Eloge de Monsr. André qu'il a toujours consulté, et de préconiser la vertu specifique et l'exclusion de ses bougies.

L'Academie qui ne connoit le merite des hommes que par les ouvrages et les reflexions qu'ils luy communiquent, rendra à Monsieur Thomas toute la justice qu'il meritera lors qu'il luy fournira des observations ou des raisonnes qui interessent le progrès de l'art. mais elle ne peut faire usage de l'observation qu'il luy envoye

R. Dubertrand

Deperrne

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE